



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 octobre 2017
(OR. en)**

**13101/17
ADD 1**

**ECOFIN 812
ENV 836
CLIMA 273
FIN 611**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Financement de l'action climatique - Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique (10 octobre 2017)

Dans les conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, adoptées par le Conseil Ecofin lors de sa 3563^e session, tenue le 10 octobre 2017 à Luxembourg, il convient de remplacer le point 9 par le libellé figurant à l'annexe du présent addendum.

Le Conseil:

9. MET L'ACCENT sur la contribution de 20,2 milliards d'euros¹ apportée, pour l'année 2016, par l'UE et ses États membres au financement de l'action climatique, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 2015.
-

¹ Ce montant inclut des sources de financement de l'action climatique provenant de budgets publics et d'autres institutions financières de développement, comme indiqué par les États membres dans le contexte de l'article 16 du règlement (UE) n° 525/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013. Il inclut également 2,7 milliards d'euros provenant du budget de l'UE et du Fonds européen de développement, ainsi que 1,9 milliard d'euros provenant de la BEI.